



CLUB DES ELEVEURS DE LAPINS A EXTREMITES COLOREES

CONVENTION PASSEE ENTRE LE C.E.L.E.C. (CLUB
DES ELEVEURS DE LAPINS A EXTREMITES COLOREES)
ET
POUR L'ORGANISATION D'UNE RENCONTRE
REGIONALE

Exposition de :Département :

Nom de la région SCAF :

Date de l'exposition : Juge(s) pressenti(s)

.....

Nom du responsable en contact avec le CELEC :

Téléphone fixe : Portable :

Date de clôture des inscriptions : Mail :

.....

*L'organisateur s'engage à respecter les termes et le contenu intégral du
règlement figurant à la suite de la présente convention.*

**Le Délégué Régional est mandaté par le Président du CELEC pour agir en
ses lieu et place et prendre toutes les dispositions nécessaires auprès
de la société organisatrice, dans le respect mutuel des deux partenaires.**

Date :

Nom et signature du représentant
de la société organisatrice :

Nom et signature du Délégué
Régional du CELEC :

À envoyer au responsable



REGLEMENT D'UNE RENCONTRE REGIONALE

INSCRIPTIONS

Le Club des Eleveurs de Lapins à Extrémités Colorées s'engage sur demande de l'organisateur à fournir la liste à jour des adhérents au moment opportun, afin que chacun d'eux reçoive un dossier d'inscription.

Peuvent concourir à une Rencontre Régionale tous les éleveurs des cinq races concernées, qu'ils adhèrent ou non à l'Association.

JUGEMENT

Le jugement est effectué aux points, sur les bases du Standard Officiel de la Fédération Française de Cuniculiculture.

Le ou les membres du jury sont obligatoirement et uniquement agréés par l'Association Nationale des Juges Cunicoles et laissé(s) au libre choix de l'organisateur.

Juges définis par le club :

Laurent Attagniant / Christian Bos / Henri Buisson / Raymond Doppler / Christian Huin / Bernard Kleinmann / Marie Thérèse Podevin / Philippe Ponsard / Pascal Rummelin

Comme suppléants à cette liste :

Raphael Argaud / André Gaillard / Francis Gerber

Groupage des lapins à extrémités colorées et panachage des cages impérativement.

Les Champions peuvent concourir pour les G.P.E. et G.P.H.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Un minimum de 10 sujets et de 3 exposants pour les Chamois de Thuringe et pour les Sallander est requis pour que le challenge puisse être disputé.

Il sera attribué les titres suivants :

| De 10 à 14 sujets | De 15 à 29 sujets | A partir de 30 sujets |
|-----------------------------|--|---|
| Un champion Mâle ou Femelle | Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Champion d'Élevage | Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle Un Champion d'Élevage Un Vice-Champion d'Élevage |

Un minimum de 8 sujets et de 2 exposants pour les Séparator, Zibeline et Petit Russe est requis pour que le challenge puisse être disputé par races.

Il sera attribué les titres suivants :

| De 8 à 14 sujets | De 15 à 29 sujets | A partir de 30 sujets |
|--------------------------------|--|---|
| Un Champion Mâle ou Femelle | Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Champion d'Elevage | Un Champion Mâle Un Champion Femelle Un Vice-Champion Mâle Un Vice-Champion Femelle Un Champion d'Elevage Un Vice-Champion d'Elevage |

RECOMPENSES

Elles sont à la charge de la Société organisatrice. Une Coupe ou un Trophée est offert par titre, selon les désignations du Jury. Pour le Championnat et le Vice-Championnat d'Elevage, il est procédé à l'addition des points de la carte de jugement des 4 meilleures cages de chaque exposant. En cas d'ex-aequo, il sera tenu compte du 5^{ème}. S'il y a encore égalité, le résultat du 6^{ème} sujet sera sollicité. Si l'égalité persiste, le départage se fera par tirage au sort. Si un exposant n'a pas de 5^{ème} ou 6^{ème} sujet(s), son concurrent sera déclaré vainqueur.

RESULTATS

Les résultats seront publiés dans le bulletin du CELEC. Ils seront transmis au Président par le Délégué Régional dans les meilleurs délais après le concours. Pour ce faire, les organisateurs enverront un catalogue et un palmarès au Délégué Régional.

PUBLICITE

Pour se faire connaître, le CELEC fournira une page publicitaire que les organisateurs inséreront gratuitement dans le catalogue.

Le Conseil d'Administration du CELEC.